

RAYONNEMENT (décrire comment l'activité offre un rayonnement de la communauté bromontoise ou un mieux-être personnel)

IMPACT (décrire quels impacts auront l'activité sur communauté et sa qualité de vie)

DIRECTIVES POUR L'EMISSION ET LA TRANSMISSION DU CHEQUE

Émettre le chèque au nom de :	
Faire parvenir à l'adresse postale :	

RESPONSABILITE ET SIGNATURE

Je certifie que mes réponses sont exactes et honnêtes.

Si ma candidature est retenue et que j'obtiens une bourse de la Fondation du maire de la Ville de Bromont, je m'engage à participer et à compléter le projet pour lequel la demande est faite.

Signature

Date

ANNEXE – A
Objets de la Fondation du maire

- a) Soutenir financièrement et travailler en collaboration avec les organismes de bienfaisance situés sur le territoire de la Ville de Bromont oeuvrant au soulagement de la pauvreté et de l'éducation.
- b) Assister et venir en aide aux citoyens bromontois souffrants d'un handicap ou d'une maladie chronique nécessitant des soins particuliers afin de leur offrir une qualité de vie dans leur milieu.
- c) Soulager la pauvreté des personnes démunies en leur fournissant des biens et services nécessaires pour satisfaire leurs besoins de base.
- d) Promouvoir l'aide pour l'intégration des Bromontois dans leur milieu, et ce, en favorisant le développement des ressources au moyen d'activités physiques, culturelles et sociales afin de contribuer au mieux-être de l'ensemble de la population bromontoise.
- e) Promouvoir l'éducation et apporter une aide financière aux étudiants résidant sur le territoire de la ville en offrant des bourses d'études, en défrayant les coûts pour diverses activités scolaires, parascolaires et pour des camps de vacances.
- f) Promouvoir les métiers d'arts, les Beaux-Arts et les activités culturelles telles que le dessin, la littérature, la musique, la peinture, la photographie et la sculpture au sein de la communauté bromontoise.
- g) Les objets ne permettent cependant pas aux souscripteurs ou à leurs ayants droit de recouvrer sous quelque forme que ce soit, l'argent qu'ils auront versé à la personne morale.
- h) Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions; organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour les fins ci-haut mentionnées.
- i) L'organisme ne sera pas administré dans un but lucratif pour ses membres et tout bénéfice ou toute autre somme revenant à l'organisme sera utilisée pour promouvoir ses objectifs.
- j) En cas de liquidation de la personne morale ou de distribution des biens de la personne morale, ces derniers seront dévolus à un ou plusieurs organismes de bienfaisance enregistrés exerçant une activité analogue.